



C2150-Direction de l'aménagement et développement économique-
Développement économique

DECISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

N°dB.2021.036

Séance du 15 avril 2021

Convention de partenariat avec l'Etablissement public d'aménagement Paris-Saclay et attribution de subvention dans le cadre de la participation à l'évènement "Paris Saclay SPRING 2021"

Date de la convocation : 8 avril 2021

Date d'affichage : 15 avril 2021

Nombre de membres du Bureau : 18

Nombre de membres présents : 16

PRESIDENT : M. François DE MAZIERES

Sont présents :

M. Jacques ALEXIS, Mme Marie-Hélène AUBERT, Mme Vanessa AUROY, M. Patrice BERQUET, Mme Sonia BRAU, M. François DE MAZIERES, M. Olivier DELAPORTE, M. Stéphane GRASSET, M. Arnaud HOURDIN, M. Olivier LEBRUN, M. Jean-Philippe LUCE, Mme Anne PELLETIER-LE-BARBIER, M. Richard RIVAUD, M. Pascal THEVENOT, M. Marc TOURELLE, M. Luc WATTELLE.

Absents excusés:

M. Richard DELEPIERRE, Mme Caroline DOUCERAIN.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-10 et L. 5216-5 ;
- Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;
- Vu la délibération n°D.2020.10.3, du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 6 octobre 2020, portant délégation de compétences au Président et au Bureau de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour la mandature 2020-2026 ;
- Vu le budget en cours au chapitre 65 : « Autres charges de la gestion courante », nature 6558 « Autres contributions obligatoires », fonction 90 « intervention économique ».

Contexte

La participation à des événements permettant de valoriser l'innovation sur le territoire de Versailles Grand Parc s'inscrit dans la stratégie de l'Agglomération menée au titre de sa compétence Développement économique.

En parallèle, l'Etablissement public d'aménagement Paris-Saclay déploie, conformément à la décision du Conseil d'administration de l'Etablissement du 12 novembre 2020, une stratégie d'innovation et développement économique qui s'appuie sur ses partenaires, au rang desquels les communautés d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, Versailles Grand Parc et Paris-Saclay, CCI Paris-Ile-de-France, French Tech Paris-Saclay, pôles de compétitivité, Choose Paris Region, Business France

et Région Ile-de-France.

Dans ce contexte, l'Établissement Public d'Aménagement Paris-Saclay et ses partenaires ont décidé de renouveler pour une troisième édition l'organisation d'un grand événement de portée internationale dédié à l'innovation, Paris-Saclay SPRING les 20 et 21 mai 2021. Cet événement vise à augmenter l'attractivité du territoire auprès des investisseurs, non seulement en France, mais aussi à l'international et de soutenir l'innovation ouverte par la mise en relation des acteurs de l'écosystème, en permettant notamment la mise en avant de start-ups.

Il est proposé à l'Agglomération de s'associer à l'organisation de cet événement, qui mobilisera également les communautés d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines et de Paris-Saclay, dans le but de valoriser les différentes composantes de l'écosystème de l'innovation du territoire.

La programmation de ces deux journées, permettra à Versailles Grand Parc d'être présente sur un stand « partenaires » du village innovation pour présenter les atouts de son territoire auprès des cibles et de valoriser des sites de R&D et de maturation des start-ups au travers des parcours de visites intitulés « circuits de l'innovation ».

La convention a pour objet de définir les modalités de partenariat entre les parties sur l'organisation et la réalisation de l'événement Paris-Saclay SPRING des 20 et 21 mai 2021. Elle porte sur les actions de communication et promotion de l'évènement.

Elle encadre les engagements de l'EPA Paris-Saclay et les définit comme suit :

- Associer le logo de la CA VGP dans la communication et l'ensemble des supports de communication globaux de l'évènement, en qualité de partenaire de 1er niveau et notamment : site web, emailings de promotion de l'évènement et documents diffusés le jour de la manifestation
- Inviter un représentant de la CAVGP à participer à chaque COPIL et COMEX SPRING 2021
- Transmettre un bilan de l'évènement à l'issue de la manifestation

L'Agglomération quant à elle s'engage à soutenir financièrement l'évènement à hauteur de 20.000 euros et à promouvoir l'évènement sur son site internet et e-newsletter durant les 2 mois précédant l'évènement.

Par conséquent, la décision suivante est soumise à l'approbation du Bureau communautaire.

DECIDE :

- 1) de conclure une convention de partenariat avec l'établissement public d'aménagement de Paris-Saclay dans le but de permettre la participation de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc à l'évènement « Paris-Saclay SPRING 2021 » les 20 et 21 mai 2021, convention au titre de laquelle Versailles Grand Parc apportera une subvention d'un montant de vingt mille euros (20 000 €) ;
- 2) d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer cette convention de partenariat et tout document s'y rapportant.

M. le Président soumet la décision au vote des membres du Bureau.

Nombre de présents : 16

Nombre de suffrages exprimés : 16

Nombre de pouvoirs : 0

Le projet de décision mis au voix est adopté à l'unanimité absolue des suffrages exprimés .

Cet acte est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage.